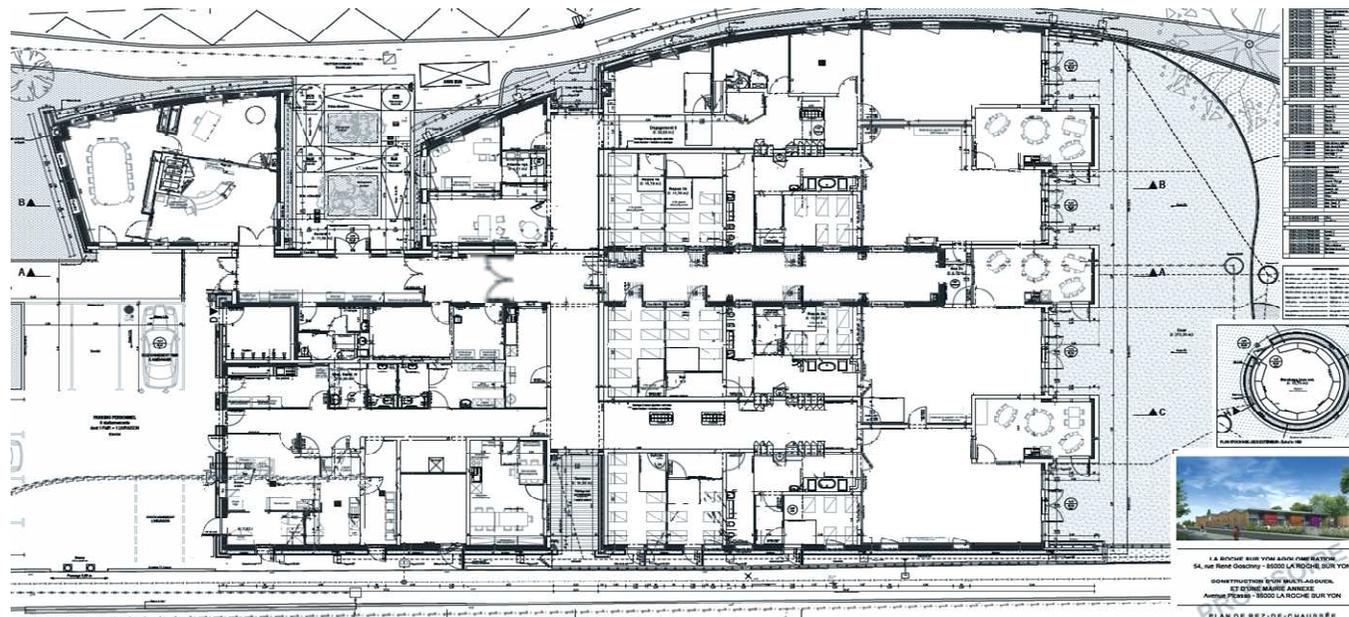
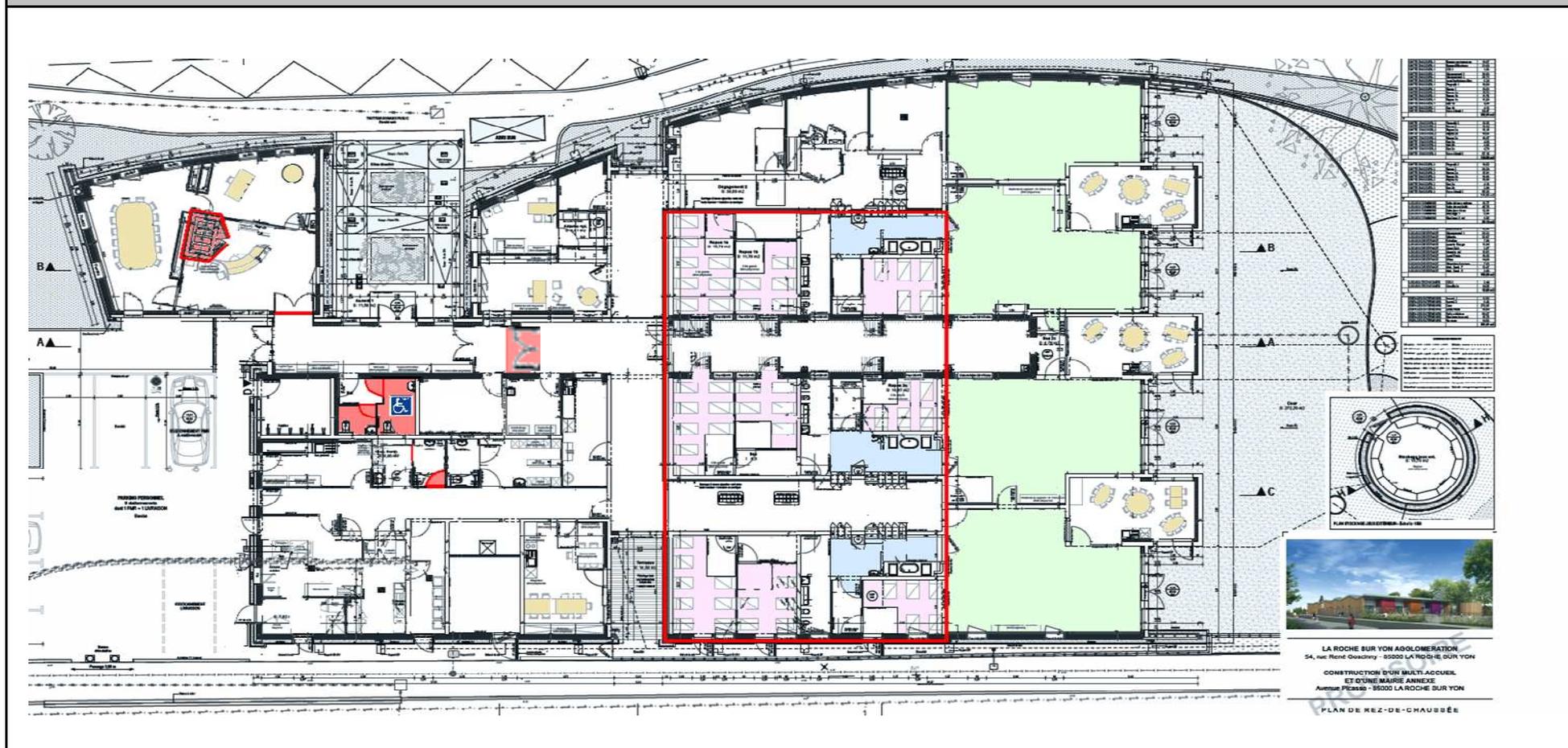


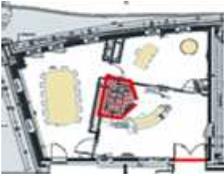
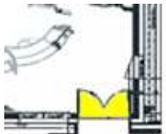
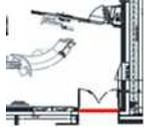
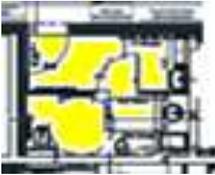
<b>Présents</b>	<b>Membres du CHS Ville</b>	Patrice TOUVRON, Laurent SOL, Sylvie MARTIN
	<b>Membres du CHS Agglo</b>	Christophe ARRICAU-CASSIAU, Pascale GROSSEMY, David LEMASSON, Fabienne THUAL
	<b>Membre de l'administration Agglo</b>	Gilles BEASSE
	<b>Direction petite enfance</b>	Fabienne NEVEU, Gilles MARAUD (stagiaire), Virginie FROELICHER
<b>Excusés</b>	<b>Direction Action Territoriale et Citoyenneté</b>	Anne-Marie PETIT, Charlotte POITRAL, Annick RAMBAUD
	<b>Service Hygiène et sécurité</b>	Muriel KASPAR et Béatrice PERRIER
	<b>Médecin du travail</b>	Sophie DRUKKER
	<b>Membres du CHS Ville</b>	Anne-Marie BELLIARD, Aurore BROSSARD, Jacques RABAUD, Laurent VINCENT, Laurent GROLLEAU, Alain GABORIAU, Elisabeth TESSON, Maryline GABORIEAU
	<b>Membres du CHS Agglo</b>	Nadège JARNY, Isabelle LUCAS

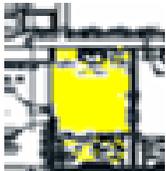
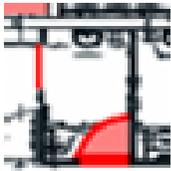
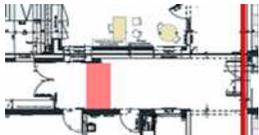
**Plan général du projet mairie Annexe et petite enfance**



## Localisation des observations relevées par les membres



Zoom sur les points observés	Descriptif des observations	Plans proposés	Descriptif des propositions d'amélioration	retenu	non retenu
<b>Locaux de la Mairie Annexe de la Vallée Verte</b>					
	<p>Les membres s'interrogent sur le contenu et la localisation de l'armoire technique située juste derrière le bureau d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que contient-elle ?</li> <li>- est-elle autorisée réglementairement dans un local de travail ?</li> <li>- génère t-elle des nuisances (thermique, sonore, odeur ...) ?</li> <li>- quelle est la fréquence et le type de maintenance de cette installation ?</li> <li>- serait-il possible de la délocaliser dans le bâtiment (ex : local vélo ...) ?</li> </ul>		<p><b>Délocalisation du local technique</b> dans une zone non occupée par un agent en permanence.</p>		
	<p>Porte d'accès au public en libre ouverture. Le risque d'agression est réel dans ce secteur (faits antérieurs récents).</p>		<p>Mettre en place le même <b>système de contrôle d'accès</b> que celui du bâtiment actuel : interphone avec ouverture par gâchette électrique. Prendre en compte l'<b>accessibilité PMR</b> pour la manœuvre de la porte.</p>		
	<p>Les toilettes publics sont équipées d'un WC handicapé à l'intérieur duquel se trouve une table à langer. Le personnel de la Mairie ne peut utiliser que ces toilettes du fait de l'éloignement des autres. Après un tour de table, la zone "table à langer" n'est pas ressortie comme indispensable</p>		<p>Envisager le <b>reconfiguration des toilettes publics</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- supprimer la zone "table à langer"</li> <li>- cloisonner l'espace en deux zones : <ul style="list-style-type: none"> <li>* WC handicapés et public</li> <li>* WC privatif pour le personnel de la Mairie annexe</li> </ul> </li> </ul>		

Zoom sur les points observés	Descriptif des observations	Plans proposés	Descriptif des propositions d'amélioration	retenu	non retenu
<b>Locaux de la structure multi-accueil petite enfance de la Vallée Verte</b>					
	<p>Les toilettes du vestiaire homme ne seront probablement pas ou peu utilisés par le personnel (pas de personnel masculin). Le personnel féminin est très représenté dans ce secteur. Un seul WC femme pour la structure paraît juste.</p>		<p>Envisager l'<b>ouverture de la porte des toilettes homme</b> sur le couloir et condamner (de façon provisoire) l'accès coté vestiaire homme.</p>		
	<p>La zone de circulation pour accéder au secteur petite enfance est dotée de deux portes coupe feu successives.</p>		<p><b>Supprimer</b> la deuxième porte coupe feu.</p>		
	<p>Les lits dans les dortoirs sont alignés et très serrés. Les membres du CHS interpellent les responsables de la petite enfance sur les postures contraignantes des agents suite à ce type d'installation et de configuration.</p>		<p>Etre attentif au <b>choix du mobilier</b> et à l'<b>installation des lits</b> pour limiter les postures contraignantes.</p>		

## Présentation des commentaires d'Hélène GUYONNET, (assistance à Maitrise d'ouvrage ORYON) sur les remarques faites par le CHS.

### Point 1 / Placard technique de l'accueil de la mairie annexe

Placard indispensable pour la CTA = Centrale de Traitement d'Air, ici en double flux.

Équipement spécifique pour un fonctionnement au plus près des besoins spécifiques de la mairie annexe (adaptation au nombre de personnes et au type d'occupation, totalement différent de la partie multi-accueil).

Ne peut pas se localiser ici à l'extérieur de la mairie annexe, ni en toiture.

Le matériel demandé est conforme aux normes en vigueur (bruit notamment) et au cahier des charges de la DTB. Ce matériel fera l'objet d'une nouvelle validation avant installation. La porte d'accès du placard doit restée libre pour l'entretien (entretien facile et très courant, préconisation d'une visite de contrôle tous les 6 mois).

Les cloisons et la trappe du placard sont coupe-feu 1/2h et donc bien isolantes acoustiquement.

NB : point déjà traité lors de l'APD

### Point 2 / Porte d'accès mairie

La porte intègre déjà un système de contrôle d'accès pour une ouverture par gâchette électrique. La porte est vitrée donc elle permet de voir l'interlocuteur. Il n'y a pas d'interphone de prévu (la réglementation aurait imposé un visiophone et cela n'a pas été jugé nécessaire vu que la porte est vitrée).

La porte est à 2 battants ouvrants et permet donc une grande largeur de passage pour l'accessibilité handicapée (obligation réglementaire). Ça n'est pas une porte automatique coulissante, ni une avec des battants motorisés car cela serait en contradiction avec le contrôle d'accès demandé.

NB : point déjà traité lors de l'APD

### Point 3 / Reconfiguration des toilettes publiques

La présence de la table à langer a été validée dans le programme, ainsi que le WC enfant contigu.

Le respect de la réglementation handicapée ne permet pas de reconfigurer le cloisonnement les WC (cf. aire de giration et aire d'usage en pointillé sur les plans + WC privatif non accessible aux handicapés interdit).

### Point 4 / Ouverture de la porte des toilettes hommes sur le couloir

Demande non-conforme vis-à-vis de la réglementation du code du travail (séparation H/F) et vis-à-vis de la réglementation handicapée (cf. giration).

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de personnel masculin aujourd'hui au sein de la structure qu'il ne peut pas y en avoir à l'avenir, même ponctuellement (cf. personnel d'entretien Ville pour les installations techniques par exemple). A l'usage, le personnel féminin peut très bien utiliser les 2 WC ou les 2 vestiaires quelque soit la signalétique en place sur la porte !!!

NB : point déjà traité lors de l'APD

### Point 5 / Suppression de la 2<sup>ème</sup> porte coupe-feu à l'entrée du multi-accueil

Les 2 portes forment un sas indispensable pour 2 raisons :

- Confort thermique : la porte d'entrée du bâtiment n'étant pas dotée elle-même d'un sas et pourvue d'une ouverture motorisée, il a été jugé nécessaire d'isoler les locaux du multi-accueil par un sas « thermique », zone tampon permettant de limiter les apports d'air non contrôlés, en température comme en volume, à chaque ouverture de la porte d'entrée.
- Sécurisation du local poussettes contre les vols : l'accès au local poussette se fait à l'intérieur du sas, ce qui permet d'empêcher l'accès au public non pourvu de badge.

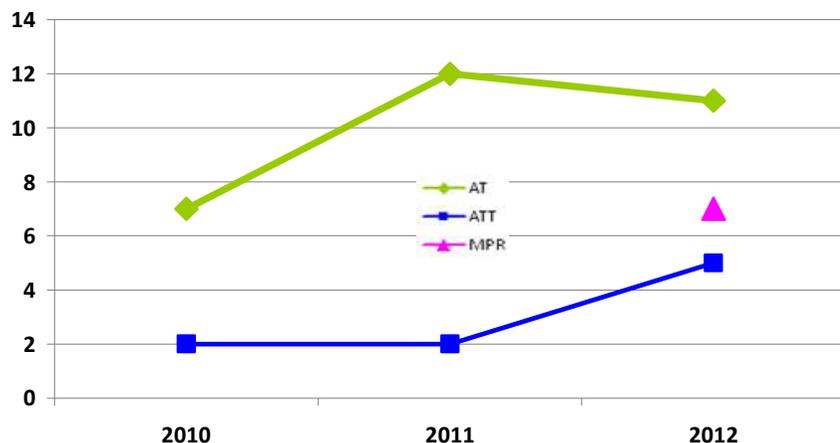
### Point 6 / Limitation des postures contraignantes dans les dortoirs

A traiter lors du choix du mobilier.

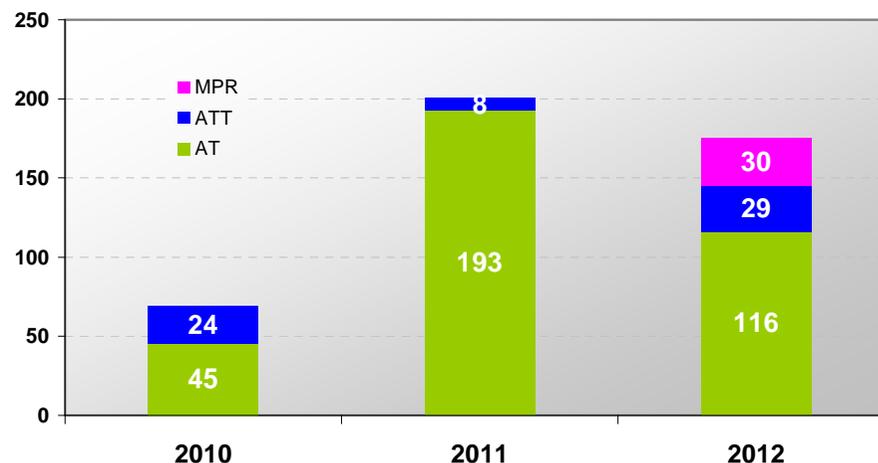
Les surfaces de chaque dortoir sont supérieures de plus de 10 m<sup>2</sup> par rapport aux surfaces préconisées par le programme (environ 45 m<sup>2</sup> par dortoir, y compris les sas, au lieu de 35 m<sup>2</sup>).

## SYNTHESE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL - ACCIDENTS DE TRAJET MALADIES PROFESSIONNELLES de 2010 à 2012

Evolution des AT ATT et MP de 2010 à 2012



Evolution et répartition des ITT / AT ATT MP depuis 2010

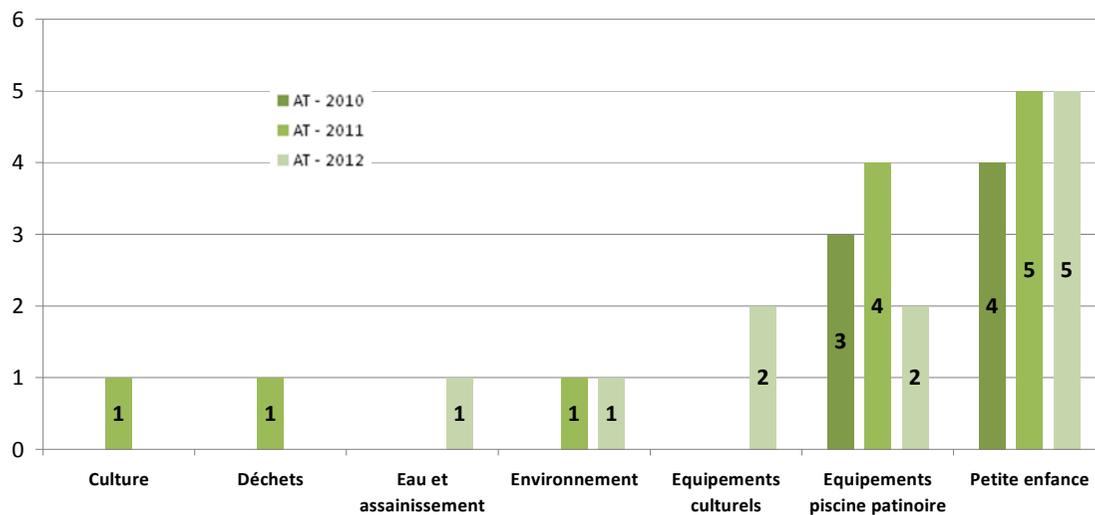


ZOOM sur les indicateurs AT 2011-2012

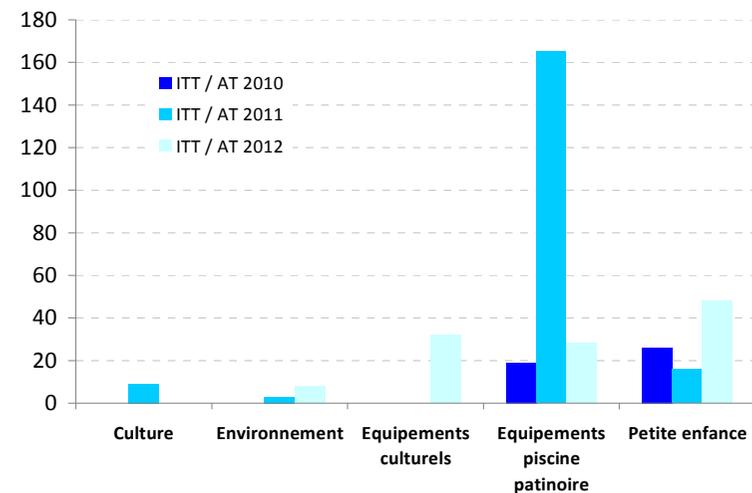
2011	Nombre d'AT	Nombre de jours d'arrêts		
Nbre AT avec arrêt	7	193		
Nbre AT sans arrêt	5	0	INDICATEURS locaux	
TOTAL AT	12	193	Taux de Fréquence	16,71
Durée moyenne d'un AT avec arrêt		27,57	Taux de gravité	0,46

2012	Nombre d'AT	Nombre de jours d'arrêts		
Nbre AT avec arrêt	8	116		
Nbre AT sans arrêt	3	0	INDICATEURS locaux	
TOTAL AT	11	116	Taux de Fréquence	15,90
Durée moyenne d'un AT avec arrêt		14,50	Taux de gravité	0,23

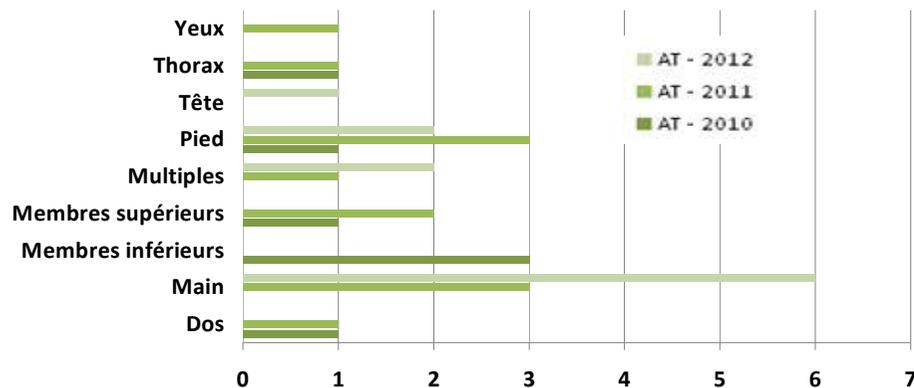
**Evolution et répartition des AT / Directions de 2010 à 2012**



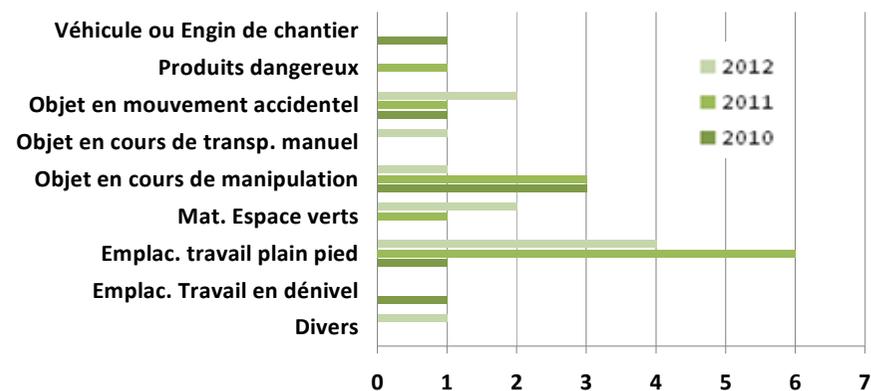
**Evolution et répartition des ITT de 2010 à 2012**



**Evolution et répartition des AT depuis 2010 par siège des lésions**



**Evolution et répartition des AT depuis 2010 par éléments matériels**



## ACCIDENTS DU TRAVAIL - ACCIDENTS DE TRAJET MALADIES PROFESSIONNELLES 2013

N°	Sexe Agent	Age	Service AT	Direction AT	Délégation AT	Statut Agent	AT ATT MPR	Date accident	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	AT avec ou sans arrêt	Circonstances	Mesures proposées
8	F	39	Gestion des aires d'accueil	Habitat	Pôle Aménagement et habitat	Non Titulaire	ATT	14/01/2013	Multiples	Contusion / Hématome	Accident de circulation	Sans arrêt	Accident de voiture	
9	M	39	Complexe piscine patinoire Arago	Equipements piscine patinoire	Pôle Culture, Sports et Tourisme	Titulaire	AT	19/01/2013	Yeux	Produit dans les yeux	Divers	Sans arrêt	<p><b>Relevé des faits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent pompier volontaire</li> <li>- Intervention dans le cadre de ses missions de pompier</li> <li>- Intervention sur un usager en état débriété</li> </ul> <p><b>Circonstances de l'accident :</b></p> <p>Lors de sa garde en tant que pompier volontaire, l'agent est intervenu pour une personne en état débriété. La victime a vomi et l'agent a reçu des particules dans son oeil gauche.</p>	Au vu des circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite

# Rapport d'activité du service de Médecine Préventive et Professionnelle pour l'année 2012

CHS Agglo. 15 Mars 2013



## 1/ Quelques chiffres sur l'Agglo.:

- 492 agents rémunérés au cours de l'année;
- Effectif au 31/12/2012 : 327 agents dont 248 titulaires et stagiaires.  
=> soit 33.5 % de l'effectif rémunéré en contrats « courts »  
(remplacements P.E + Arago, Saisonniers, Jobs d'été, vacataires, apprentis,..)



*Pour le service cela veut dire une visite d'embauche, même pour quelques heures de travail.*

## 2/ Quelques données sur le service:

- 1 médecin du travail, à 50% jusqu'à fin janvier, puis à 90%;
- 1 secrétaire à 100 %, devenue « assistante en santé au travail » à partir de septembre (mise en place de « l'entretiens assistante »);
- 1 infirmière en santé au travail à partir de septembre à 90 %.

CHS Agglo. 15 Mars 2013



### 3/ Bilan d'activité:

#### A/ Activité « clinique »:



- 133 « consultations » proposées, dont ;
- 40 entretiens infirmiers
  - 2 entretiens assistantes
  - 62 consultations médicales;

29 personnes ne se sont pas présentées (22%);

3 aménagements de postes ont été proposés,  
1 mobilité interne pour raison médicale demandée.

#### B/ Examens complémentaires / Actes infirmiers:

- audiogrammes : 17
- visiotests : 41
- prises de sang : 10
- vaccins: 7

CHS Agglo. 15 Mars 2013



#### C/ Activité 1/3 temps:

- Médiathèque Benjamin Rabier
- Crèche Ramon, Bacqu'à sable, Val des p'tits loups
- Complexe Arago,..

#### D/ Activités connexes:

- Participation aux « Commissions de reclassements professionnels »;
- Participation aux groupes de travail « Bien être au travail »;
- Validation des formations « sauveteur secouriste du travail »;
- Participation aux CHS,...

CHS Agglo. 15 Mars 2013



#### **4/ Plan d'activité pour 2013 :**

- Terminer la mise à jour des vaccinations obligatoires dans le secteur de la petite enfance et donc avoir proposé un entretien infirmier à chaque agent de ce secteur.
- Mettre à jour les données sur les agents soumis à un ou des risques faisant l'objet d'une réglementation particulière (risque biologique, risque chimique, bruit,...) par l'intermédiaire de la création de « fiches d'entreprises ».
- Généraliser les entretiens assistantes en direction du personnel administratif.

CHS Agglo. 15 Mars 2013

